



La Réunion-Mayotte

Le patrimoine des ménages réunionnais en 2015 Livrets d'épargne et résidence principale constituent l'essentiel du patrimoine des plus modestes

Rares sont les ménages réunionnais qui ne possèdent ni patrimoine financier, ni patrimoine immobilier ni patrimoine professionnel. Les ménages modestes sont davantage propriétaires de leur logement à La Réunion qu'en métropole. Les ménages plus aisés disposent souvent d'un bien immobilier qu'ils ont mis en location. Certains d'entre eux bénéficient en effet d'avantages fiscaux spécifiques aux Outre-mer, et les cadres venus de métropole mettent souvent leur ancienne résidence principale en location. Les Réunionnais ont une large préférence pour les livrets d'épargne sécurisés : sept ménages sur dix possèdent un livret A. En revanche, ils continuent de délaissier les produits risqués ou peu liquides, surtout les plus modestes d'entre eux.

Aurore Fleuret, Coralie Ramaye, Insee

En 2015, la quasi-totalité des ménages réunionnais détiennent du patrimoine (**taux de détention, définition**). Il peut s'agir d'un livret d'épargne, d'une résidence principale ou de tout autre patrimoine immobilier, financier ou professionnel. Depuis 2010, la détention de patrimoine à La Réunion comme en métropole est stable, quel que soit son type (*figure 1*).

Malgré des niveaux de vie bien plus faibles à La Réunion, seulement 8 % des ménages ne possèdent aucun patrimoine, contre 6 % des ménages métropolitains. Cette situation concerne surtout les plus défavorisés : les ménages inactifs non-retraités (19 %), les ménages dont la **personne de référence** est née dans un pays de l'océan Indien (18 %) et les familles monoparentales (14 %).

En parallèle, 4 % des ménages réunionnais ne disposent pas de compte courant (1 % en métropole). Ces ménages disposent toutefois quasiment tous d'un livret d'épargne pour effectuer la plupart des opérations bancaires (versement, retrait, virement, prélèvement, paiement et encaissement de chèques). Il s'agit essentiellement de personnes seules, âgées ou inactives.

Plus de ménages modestes propriétaires de leur logement qu'en métropole

À La Réunion, plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement en 2015, soit une proportion moins élevée qu'en métropole (53 % contre 59 %). Cet écart s'explique par des ménages inactifs non-retraités, employés

ou ouvriers proportionnellement plus nombreux (54 % contre 31 %). En effet, ces ménages sont moins souvent propriétaires de leur logement.

Comme en métropole, être propriétaire de son logement dépend des ressources du ménage. Ainsi, 85 % des ménages dont la personne de référence est retraitée d'un emploi de cadre ou d'indépendant sont propriétaires de leur résidence principale (*figure 2*). À l'inverse, les inactifs non-retraités le sont nettement moins souvent.

Cependant, à La Réunion, ces inactifs non-retraités sont plus nombreux qu'en métropole à posséder leur résidence principale (38 % contre 24 % en métropole). C'est également le cas des ménages dont la personne de référence est employée (42 % contre 33 %) ou ouvrière

(50 % contre 45 %). En effet, donations et héritages permettent plus souvent de devenir propriétaire à La Réunion qu'en métropole : 15 % des ménages devenus récemment propriétaires contre 6 % en métropole.

Si la part de propriétaires reste inférieure pour les catégories socioprofessionnelles modestes par rapport aux catégories plus aisées, les écarts sont donc de moindre ampleur qu'en métropole. Cependant, ces ménages modestes propriétaires de leur résidence principale vivent aussi plus souvent dans des logements surpeuplés ou de moindre qualité que les autres ménages propriétaires.

L'accès à la propriété augmente aussi avec l'âge. Ainsi, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans sont quatre fois plus souvent propriétaires de leur résidence principale que ceux de moins de 30 ans.

Davantage de logements mis en location chez les ménages les plus aisés

En dehors d'une résidence principale, un ménage peut détenir un ou plusieurs logements dans lequel il ne réside pas de manière permanente : 14 % des ménages réunionnais sont dans ce cas (18 % en métropole). À La Réunion, très peu de ces logements sont utilisés à titre de résidence secondaire ou de pied-à-terre : seul 1 % des ménages réunionnais possèdent une résidence secondaire contre 6 % en métropole (figure 3). En revanche, l'investissement locatif est aussi fréquent à La Réunion qu'en métropole : un ménage sur dix possède un logement qu'il a mis en location.

Les ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession libérale sont les plus nombreux à posséder un autre logement (42 % contre 31 % en métropole). La plupart de ces logements sont mis en location : 33 % des ménages cadres ont un logement mis en location, contre 20 % en métropole. Si les cadres sont plus souvent propriétaires d'un logement qu'ils mettent en location c'est notamment parce qu'il s'agit de leur logement de métropole, dont ils sont majoritairement originaires. En effet, dans 61 % des ménages cadres, la personne de référence est née en métropole. Par ailleurs, les lois de défiscalisation spécifiques aux Outre-mer (lois Girardin et Pinel Outre-mer) favorisent l'investissement locatif pour les plus aisés. Elles permettent en effet des réductions d'impôts plus avantageuses qu'en métropole lors de l'achat d'un logement destiné à être loué. En revanche, les ménages cadres sont moins souvent propriétaires de leur résidence principale (58 % contre 67 % en métropole).

1 Les Réunionnais détiennent moins souvent un patrimoine que les métropolitains

Taux de détention d'actifs en 2010 et en 2015 à La Réunion et en France métropolitaine

	La Réunion		France métropolitaine
	2010	2015	2015
en %			
Patrimoine immobilier	57	58	63
Résidence principale (yc. usufruit)	55	53	59
Autres logements ¹	11	14	18
Patrimoine financier (hors compte-courant)	83	83	91
Livrets d'épargne	76	75	86
Livrets soumis à l'impôt	2	2	6
Livrets A ou Bleu	61	68	76
Livrets de développement durable	23	21	37
Livrets d'épargne populaire	11	6	20
Livrets jeunes	12	9	14
Épargne-logement	20	19	32
Plans épargne-logement	16	14	25
Comptes épargne-logement	8	8	15
Assurance-vie ou décès volontaire et épargne retraite	36	35	50
Assurances-décès volontaires ²	19	19	11
Assurance-vie	19	17	36
Ensemble épargne retraite (yc. PERP et PEP)	6	6	16
Autres produits financiers³	10	9	30
Patrimoine professionnel	13	12	15

Lecture : en 2015, 75 % des ménages résidant à La Réunion détiennent au moins un livret d'épargne contre 86 % pour ceux vivant en France métropolitaine. Ils étaient 76 % en 2010 à La Réunion.

1. Les autres logements comprennent les logements mis en location, les logements mis à disposition gratuitement, les logements vacants, les résidences secondaires et les pied-à-terre.

2. L'assurance-décès volontaire est comptabilisée dans le patrimoine, ce qui explique les écarts avec les chiffres publiés au niveau national. En revanche, l'assurance-décès non volontaire n'est pas comptabilisée dans le patrimoine, contrairement au choix fait dans les publications réunionnaises sur l'édition 2010.

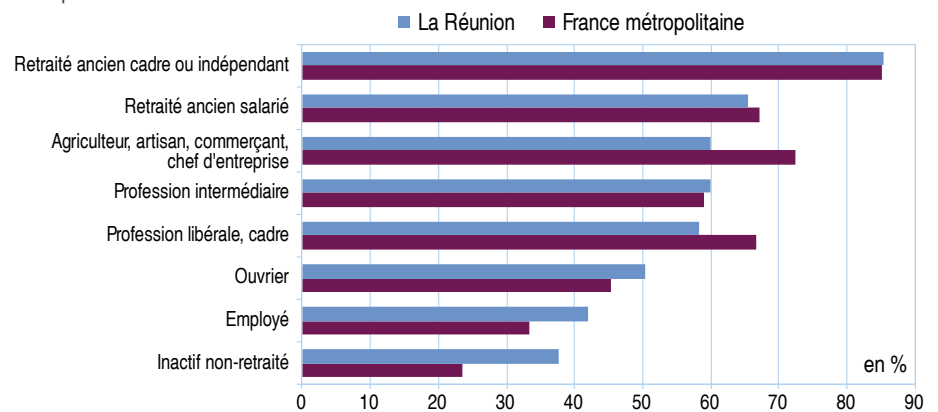
3. Les autres produits financiers comprennent les valeurs mobilières, l'épargne salariale, les bons d'épargne, de caisse ou de Trésor, les comptes à terme, les compte-courant d'associés, les livrets d'épargne d'entreprise.

Champ : ménages ordinaires résidant à La Réunion et en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010 et 2014-2015.

2 Moins d'écarts entre catégories socioprofessionnelles qu'en métropole

Part des ménages qui possèdent leur résidence principale selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Lecture : en 2015, 38 % des ménages inactifs non-retraités vivant à La Réunion sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : ménages ordinaires résidant à La Réunion et en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Le livret A, mode d'épargne favori des Réunionnais

En 2015, à La Réunion, huit ménages sur dix disposent d'un produit financier autre qu'un compte courant. Le livret d'épargne est le produit financier le plus répandu : trois ménages réunionnais sur quatre en détiennent au moins un, comme en 2010. Cette proportion est la même pour les

ménages les plus modestes. Parmi ces livrets, le livret A ou Bleu conforte sa place de favori des Réunionnais : 68 % des ménages en possèdent un, soit 7 points de plus qu'en 2010. Cette progression se fait au détriment des autres livrets défiscalisés : livret de développement durable (LDD, ex-Codevi), livrets d'épargne populaire (LEP) et livrets jeunes. Ils sont en effet devenus moins attractifs du fait de la baisse de leur taux d'intérêt. De plus, le plafond du

livret A ayant été relevé en 2012-2013, les ménages ont donc moins besoin d'ouvrir un deuxième livret d'épargne, notamment les plus modestes.

Les ménages réunionnais possèdent moins souvent un livret d'épargne qu'en métropole (75 % contre 86 %). Si les plus jeunes se rapprochent des standards nationaux (84 % ont un livret), ce n'est pas le cas des 50 ans ou plus (66 %). En effet, la détention d'un livret d'épargne dépend notamment du lieu de naissance : 73 % des ménages dont la personne de référence est née à La Réunion en ont un, 87 % pour ceux nés en métropole (figure 4). Or, au-delà de 50 ans, les ménages nés en métropole sont nettement moins présents que chez les plus jeunes.

Une aversion marquée pour les produits financiers peu liquides ou risqués

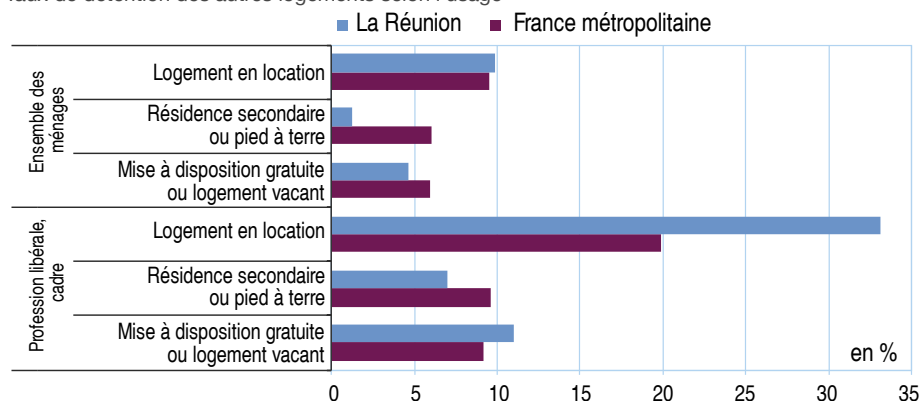
Plus les produits financiers sont risqués et peu liquides, plus les Réunionnais s'écartent des comportements d'épargne de métropole. Les niveaux de vie plus faibles et la structure socio-démographique (moins de cadres et population plus jeune à La Réunion) expliquent cette différence. Ainsi, 19 % des ménages réunionnais possèdent un produit d'épargne-logement (32 % en métropole). Ce placement est sécurisé et uniquement disponible sous conditions. L'épargne-logement est davantage détenue par les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans et par les couples, avec ou sans enfant (figure 5). Ces produits sont privilégiés comme apport pour un premier achat immobilier ou en prévision de travaux.

L'écart avec la métropole est encore plus marqué pour l'assurance-vie ou l'épargne retraite, qui sont des produits plus risqués. Les ménages réunionnais détiennent deux fois moins souvent une assurance-vie (17 % contre 36 % en métropole) et l'épargne-retraite reste peu répandue (6 % contre 16 % en métropole). Ces produits offrent aux épargnants un cadre fiscal attractif et la possibilité de sécuriser au moins une partie de leur épargne. Les ménages de moins de 30 ans en détiennent moins souvent que leurs aînés, la préparation de leur retraite ou de leur succession étant plus éloignée de leurs préoccupations.

Pour les autres produits financiers tels que les valeurs mobilières ou l'épargne salariale, l'écart avec la métropole est maximal (9 % contre 30 %). Néanmoins, le taux de détention des valeurs risquées est resté stable depuis 2010 à La Réunion, alors qu'il baisse en métropole à la suite des crises financières et économiques de 2008.

3 Un patrimoine immobilier atypique des cadres réunionnais

Taux de détention des autres logements selon l'usage



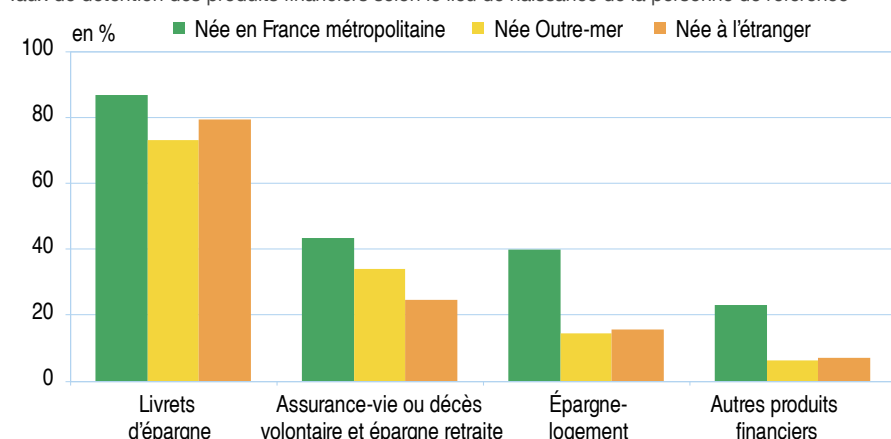
Lecture : en 2015, 33 % des ménages réunionnais dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession libérale disposent d'un logement mis en location.

Champ : ménages ordinaires résidant à La Réunion et en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

4 Les ménages réunionnais nés en France métropolitaine détiennent plus souvent des produits financiers

Taux de détention des produits financiers selon le lieu de naissance de la personne de référence



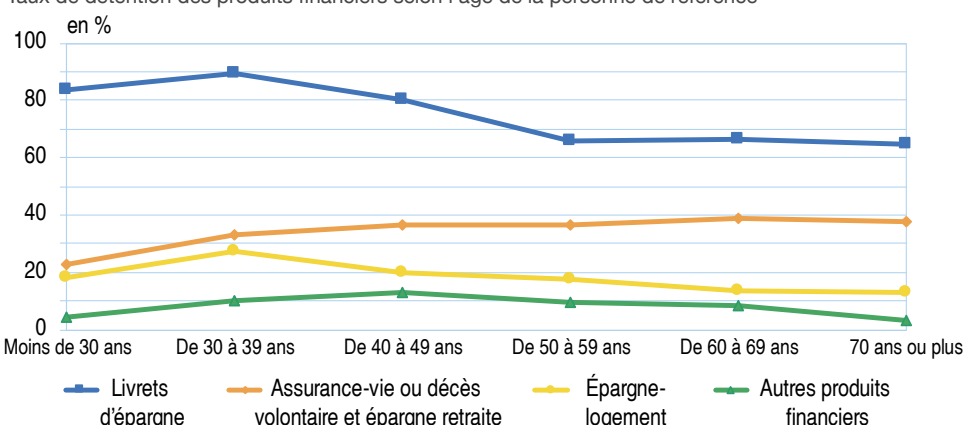
Lecture : en 2015, 87 % des ménages réunionnais dont la personne de référence est née en France métropolitaine détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : ménages ordinaires résidant à La Réunion.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

5 Les Réunionnais de 50 ans ou plus ont moins souvent un livret d'épargne

Taux de détention des produits financiers selon l'âge de la personne de référence



Lecture : en 2015, 84 % des ménages réunionnais dont la personne de référence a moins de 30 ans détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : ménages ordinaires résidant à La Réunion.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

L'assurance-décès dite volontaire est en revanche davantage prisée à La Réunion (19 % contre 11 % des ménages en métropole). Il s'agit du seul actif

patrimonial plus fréquemment détenu par les ménages réunionnais que par les ménages métropolitains. Ce produit permet l'obtention d'un capital au décès du souscripteur.

L'importance des rites funéraires et des veillées dans la société réunionnaise explique cette particularité. L'organisation des funérailles étant plus coûteuse, certains Réunionnais épargnent ainsi chaque mois dans l'anticipation de ces frais.

Les cadres réunionnais ont moins souvent un patrimoine financier que ceux de métropole

À La Réunion comme en métropole, les ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession libérale possèdent plus souvent des actifs financiers. Mais les écarts entre les ménages aisés et modestes sont plus marqués sur l'île. Les ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession libérale détiennent ainsi trois fois plus souvent une épargne-logement que les ménages ouvriers ou employés. Ils ont aussi deux fois plus

souvent une assurance-vie, une assurance-décès volontaire ou une épargne-retraite. Les écarts sont encore plus importants pour les valeurs mobilières et l'épargne salariale. En dépit de ces écarts, les cadres réunionnais détiennent moins souvent un produit financier

que les cadres résidant en métropole. Ils sont pourtant mieux rémunérés en moyenne, dans le secteur public comme dans le privé. Ce paradoxe s'explique sans doute par leur détention plus fréquente d'un logement mis en location. ■

Les indépendants réunionnais possèdent moins souvent un patrimoine professionnel

En 2015, 12 % des ménages réunionnais détiennent un patrimoine professionnel (15 % en métropole). Ce patrimoine peut prendre la forme d'une entreprise, de terres, de bâtiments, de fonds de commerce, qu'il soit exploité ou non par le ménage dans le cadre d'une activité professionnelle.

Parmi les ménages dont la personne de référence est agricultrice, artisanne, commerçante, cheffe d'entreprise ou exerce une profession libérale, sept sur dix disposent d'un actif professionnel contre huit sur dix en métropole. Une fois à la retraite ou retirés des affaires, ces ménages indépendants conservent rarement un tel patrimoine (13 % contre 21 % en métropole). Par ailleurs, la détention d'un patrimoine professionnel est plus fréquente parmi les ménages dont la personne de référence est née en métropole (22 %).

Définitions

Le **taux de détention** d'un actif patrimonial est la proportion de ménages détenant cet actif.

La **personne de référence** du ménage est le principal apporteur de ressources ou à défaut, l'actif le plus âgé du ménage.

Les **livrets d'épargne** regroupent les livrets soumis à l'impôt (livret B, épargne Orange, etc.) et les livrets défiscalisés : les livrets A ou Bleu, les Livrets de développement durable (LDD, ex-Codevi), les Livrets d'épargne populaire (LEP) et les Livrets jeunes.

L'**épargne-logement** regroupe les plans épargne logement (PEL) et les comptes épargne logement (CEL).

La catégorie des **assurances-vie ou décès volontaire et épargne-retraite** comprend : assurances-vie, assurances-décès volontaires, plans d'épargne populaire (PEP), retraites complémentaires volontaires ou sur-complémentaires, plans d'épargne retraite populaire (PERP, depuis 2010) et bons de capitalisation. Les assurances-décès non volontaires, exigées par les banques lors d'un prêt immobilier par exemple, sont exclues de cette catégorie.

Les **valeurs mobilières** sont les actions (notamment les Plans d'épargne en actions - PEA), les obligations, les parts de Sicav ou de Fonds communs de placement (FCP), les parts sociales de banque et les parts de Sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI).

L'**épargne salariale** comprend l'intéressement, la participation aux résultats de l'entreprise, avec un abondement éventuel de l'entreprise, placés sur des plans d'épargne salariale d'entreprise, inter-entreprise ou groupe (PEE, PEI ou PEG).

Source

Depuis 1986, les enquêtes de l'Insee sur le patrimoine des ménages ont pour but de décrire les taux de détention des différents actifs patrimoniaux ainsi que leur distribution dans la population. Elles apportent aussi une information complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus, endettements et situation financière.

Les deux dernières éditions de 2010 et 2015 ont donné lieu à une extension de l'échantillon à La Réunion, permettant une exploitation locale des résultats. En 2015, la collecte a été réalisée tout au long de l'année : 1 576 ménages réunionnais y ont répondu.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la direction générale des Outre-mer (DGOM).

Pour en savoir plus :

- Coder Y., Fabre E., « Moins de dépenses mais des logements moins confortables qu'en métropole - Le logement des ménages pauvres à La Réunion », *Insee Analyses Réunion* n° 21, février 2017 ;
- « Des conditions d'habitat aux dépenses des ménages - Panorama du logement à La Réunion fin 2013 », *Insee Dossier La Réunion* n° 4, janvier 2017 ;
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références Édition* 2016 ;
- Levet A., « La moitié des ménages possèdent plus de 90 000€ de patrimoine - Enquête Patrimoine des ménages 2010 », *Information Rapides Réunion* n° 206, novembre 2011 ;
- Kosmowski F., « Plus de 3 ménages sur 4 possèdent un livret d'épargne - Enquête Patrimoine des ménages 2010 », *Informations Rapides Réunion* n° 166, novembre 2010.

Insee La Réunion - Mayotte

Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :

Aurélien Daubaire

Rédactrice en chef :

Julie Boé

Impression et composition :

Imprimerie Delort - Studio graphique ogham

ISSN : 2275-4318 (version imprimée)

ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2018



MINISTÈRE
DES
OUTRE-MER



Insee
Mesurer pour comprendre